

DANS UN ACHAT IMMOBILIER, L'ACCOMPAGNEMENT ÇA COMPTE !



VOTRE PROJET AVEC BNP PARIBAS étape par étape



1/ PRÉPAREZ VOTRE ACHAT

- ÉVALUEZ VOTRE BUDGET D'ACHAT
J'évalue mon budget **en estimant**⁽¹⁾ **ma capacité d'emprunt** sur le site mabanque.bnpparibas⁽²⁾.

- VALIDEZ VOTRE BUDGET AVEC VOTRE CONSEILLER BNP PARIBAS
Je peux **prendre rendez-vous** avec mon conseiller depuis mon espace sécurisé mabanque.bnpparibas⁽³⁾.

- CHOISISSEZ VOTRE BIEN
Je rédige une **offre d'achat** destinée au vendeur.
En cas d'accord, je me prépare à signer **le compromis de vente**.



2/ CONCRÉTISEZ VOTRE ACHAT

- SIGNEZ VOTRE COMPROMIS DE VENTE
Je signe cet "avant-contrat" avec le vendeur. Je dispose de **10 jours** pour me rétracter, et généralement de **2 à 3 mois** à partir de la signature du compromis pour obtenir un financement (vite, vite !). **J**

- SOLLICITEZ VOTRE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA BANQUE
Je fais ma **demande de crédit**⁽⁵⁾ sur le site mabanque.bnpparibas⁽²⁾ ou en agence, en personnalisant mon plan de financement (montant, durée, assurance des emprunteurs⁽⁶⁾...⁽⁷⁾). **J+10**

- ÉTUDEZ LA PROTECTION DE VOTRE FUTUR LOGEMENT ET DE VOTRE FAMILLE
Sur mabanque.bnpparibas⁽²⁾ ou en agence, je demande un devis d'**Assurance Habitation BNP Paribas**⁽⁷⁾ pour protéger mon futur bien. Je pense aussi à un contrat de prévoyance **BNP Paribas Protection Familiale**⁽⁸⁾ qui, en cas d'aléa (invalidité, décès...), permettra à mes bénéficiaires de maintenir leur niveau de vie.

- VALIDEZ VOTRE PLAN DE FINANCEMENT
Si je le souhaite, j'accepte **la proposition commerciale personnalisée** intégrant la couverture retenue de mon assurance emprunteur, et je peux valider ma couverture complémentaire de prévoyance sur mesure. J'adresse mes documents via mabanque.bnpparibas⁽²⁾ ou à mon conseiller. **J+20**

- ASSUREZ ET PROTÉGEZ VOTRE FUTUR LOGEMENT
Dans l'attente de mon offre de prêt, je souscris **l'Assurance Habitation BNP Paribas**⁽⁷⁾ avec une date de prise d'effet au jour de la signature chez le notaire.

- RECEVEZ VOTRE OFFRE DE PRÊT
En ligne via mon espace sécurisé ou par courrier, en fonction de mon choix initial. Je vérifie l'offre et les conditions. Après **11 jours**, je peux **signer pour accepter mon offre de prêt**. **J+45**

- PRÉPAREZ LA SIGNATURE CHEZ LE NOTAIRE
Je verse mon apport personnel au notaire. J'envoie **le document d'appel de fonds** à ma banque. Les fonds sont débloqués avant la date de signature chez le notaire. **J+80**

- SIGNEZ CHEZ LE NOTAIRE
Je signe l'acte authentique chez le notaire et obtiens les clés de mon nouveau logement. **(Vous êtes officiellement propriétaire, bravo !)** Mon contrat d'Assurance Habitation BNP Paribas⁽⁷⁾ prend effet. **J+90**



3/ INSTALLEZ-VOUS

- EMMÉNAGEZ DANS VOTRE NOUVEAU LOGEMENT
Avec **Papernest**⁽⁹⁾, partenaire de BNP Paribas, je déménage, gère, résilie mes contrats d'énergie, mobile et internet gratuitement. Je gagne du temps et je peux économiser jusqu'à plusieurs centaines d'euros/an sur mes factures.

- ÉQUIPEZ VOTRE LOGEMENT
Je peux souscrire un **prêt personnel BNP Paribas**⁽¹⁰⁾ pour **financer l'équipement et les frais liés à mon emménagement** (déménagement, mobilier, décoration, électroménager...).

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

- SÉCURISEZ VOTRE LOGEMENT
J'opte pour **Protection Habitat Télésurveillance**⁽¹¹⁾ pour sécuriser mon habitation contre les risques de cambriolage et d'incendie⁽¹²⁾.

- RÉALISEZ DES TRAVAUX
Avec le site **Mon projet rénovation**⁽¹³⁾, j'estime gratuitement les travaux utiles à l'amélioration énergétique de mon logement, j'obtiens une estimation de leur montant et des aides financières auxquelles je peux éventuellement prétendre.

- GÉREZ VOTRE CRÉDIT IMMOBILIER
En fonction des caractéristiques de mon contrat de prêt : possibilité de remboursement anticipé, modulation des échéances, pause dans le remboursement. **Contact direct en agence.**

DÉLAIS INDICATIFS.

(1) Cette estimation ne constitue ni une offre de crédit, ni un engagement contractuel du prêteur de vous accorder un crédit, le montage du dossier nécessitant une analyse plus affinée et la fourniture de justificatifs. (2) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. (3) Identifiez-vous sur mabanque.bnpparibas, Contacts / Prendre rendez-vous. Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors Service d'alertes par SMS. (4) Les annonces immobilières proviennent de la plateforme de notre partenaire Cadre de vie. Le rôle de BNP Paribas se limite à la diffusion des annonces, BNP Paribas n'ayant pas le statut d'agent immobilier. Conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, pour toute réclamation concernant une annonce immobilière, vous pouvez contacter la société Cadre de vie aux coordonnées suivantes : Cadre de vie SAS (RCS : 824 310 726), 6 rue du Lavoisier à Saint Germain au Mont d'Or (69650) - contact@cadredevie.fr - <https://www.cadredevie.fr> (coût de connexion selon opérateur). (5) Financement immobilier sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas (prêteur). L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées. (6) Suivant la formule choisie à l'adhésion, cette assurance vous couvre contre divers risques (décès, perte d'autonomie, invalidité, perte d'emploi...) à hauteur d'un % du capital emprunté (la quotité). Selon votre situation et contrat, elle couvre à hauteur de la quotité assurée le remboursement des mensualités de votre crédit (chômage, incapacité de travail) ou celui du capital restant dû (décès, invalidité). (7) Le contrat Assurance Habitation BNP Paribas est assuré par Cardif IARD, entreprise régie par le Code des assurances et distribué par BNP Paribas en qualité de mandataire d'assurance. (8) Offre réservée aux clients BNP Paribas, sous réserve d'acceptation par l'assureur et pour un contrat concernant votre résidence en France métropolitaine. Les conditions générales du contrat Assurance Habitation BNP Paribas sont disponibles sur mabanque.bnpparibas (coût de connexion selon opérateur) ou auprès de l'assureur. (9) Contrat assuré par Cardif Assurance Vie. Les dispositions complètes du contrat figurent dans la Notice d'Information. Pour toute adhésion, vous disposez d'un délai légal de renonciation en cas de démarchage et/ou de contrat à distance de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat. (10) Lors d'un déménagement, Papernest (marque de la société Flash Contract), partenaire de BNP Paribas, peut vous proposer la comparaison, la résiliation et la souscription des contrats liés à votre logement (énergie, Internet et mobile). Parlez-en à votre conseiller pour être mis en contact avec Papernest. (11) Offre de prêt personnel réservée aux clients BNP Paribas particuliers majeurs capables. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas (prêteur). Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours. (12) Offre de Protection 24, filiale de BNP Paribas qui exerce son activité en France métropolitaine, hors Corse et Monaco pour son offre de Télésurveillance. (13) Dans les limites détaillées dans les conditions générales, disponibles sur mabanque.bnpparibas (coût de connexion selon opérateur) ou auprès de Protection 24. Voir conditions et tarifs en agence. (14) Service gratuit, accessible sur www.monprojetrenovation.com (coût de connexion selon opérateur) et proposé en partenariat avec Economie d'Énergie.

Économie d'énergie, Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 € Siège social : 67, boulevard Bessières - 75017 Paris. RCS Paris 499 388 544.

Protection 24, SA au capital de 3 672 000 €. Siège social : 628 avenue du Grain d'Or, 41350 Vineuil. Immatriculée sous le n° 420 127 128 RCS Blois. Protection 24 est titulaire de l'autorisation d'exercer RCS de Paris. Identifiant CE n° FR12732028154. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09.

Cardif IARD, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 2 000 000 €. Siège social : 1 bd Haussmann, 75009 Paris. Immatriculée sous le n° 824 686 109 RCS Paris. Adresse postale : 31 rue de Sotteville, CS 41200, 76177 Rouen Cedex.

Cardif Assurance vie, SA au capital de 719 167 488 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 bd Haussmann, TSA 93000, 75318 Paris cedex 09. Immatriculée sous le n° 732 028 154 au RCS de Paris. Identifiant CE n° FR12732028154. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09.

Flash Contract, nom commercial Papernest, SASU au capital de 34 473 €. Siège social : 157 bd MacDonald, 75019 Paris. Immatriculée sous le n° B 809 710 858 RCS Paris. ORIAS n° 15 002 052 - www.orias.fr.

BNP Paribas, SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris. Immatriculée sous le n°662 042 449 RCS Paris. ORIAS n° 07 022 735 (www.orias.fr).

STUDIO BDDF - PV28601 - 08/2021. © Shutterstock



BNP PARIBAS

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change